

Vous souhaitez mobiliser ce dispositif,
le Cap Emploi vous accompagne !

Contactez-nous :

Agence nord/est

12, rue des 2 Canons
Local n°1, Bât B
Sainte-Clotilde

Agence sud

123, rue Marius
et Ary Leblond
Saint-Pierre

Tel : 0262 41 90 40

e.robert@capemploi974.fr

Tel : 0262 32 31 11

v.hilaric@capemploi974.fr

Agence ouest

4, rue Jules Thirié
Bloc B, 2ème étage, Port n°14
Saint-Paul (Savanna)

Tel : 0262 45 99 47

v.sevagamy@capemploi974.fr

Acteur du Service Public de l'Emploi piloté par :



**CAP
EMPLOI**

Handicap, recrutement & maintien



**Aide à la recherche de
solutions**



Description

Cette aide est mobilisable pour financer les premiers frais occasionnés par la recherche de solutions de maintien dans l'emploi (temps de concertation, réunions, etc.), dès lors qu'un risque d'inaptitude médicale est détecté.



Employeurs et bénéficiaires concernés

Employeurs du secteur privé : à partir du moment où le médecin du travail atteste que le handicap, son aggravation ou une évolution du contexte de travail entraînent des conséquences sur l'aptitude du salarié à occuper le poste de travail.

Travailleurs indépendants en situation de handicap : détenteurs d'un avis médical indiquant les difficultés à poursuivre l'activité du fait de l'aggravation ou de la survenue du handicap.

Le bénéficiaire (salarié ou travailleur indépendant) doit disposer d'une reconnaissance de sa qualité de travailleur handicapé (ou avoir une demande en cours auprès de la MDPH).



Financements et modalités de mise en œuvre

L'aide est forfaitaire, d'un montant de 2 000 €.

Elle est délivrée par l'AGEFIPH, sous conditions et après examen du dossier de demande d'intervention. Votre conseiller Cap Emploi peut vous accompagner dans cette démarche.

L'aide est prescrite par votre conseiller Cap Emploi, au démarrage de l'accompagnement quand aucune autre aide n'a encore été mobilisée. Elle n'est pas renouvelable pour la même personne, chez le même employeur, sauf conditions particulières.

Elle est cumulable avec les aides de droit commun et les autres aides de l'AGEFIPH.